



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025 – 44

**OBJET : Commune – Eclairage d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique - Demande de subventions pour les travaux d'éclairage par LED**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

CONSIDÉRANT le projet de création d'un terrain de grands jeux éclairé, en gazon synthétique,

**DECIDE**

**Article 1 : de demander une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la FAFA et de Morbihan Energie, pour les travaux d'éclairage par LED d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, tel que prévu dans le plan ci-dessous :**

Dépenses	€ HT	Recettes	
Eclairage	105 740,00 €	Morbihan énergie (16,5%)	17 445,00 €
		FAFA (14,18%)	15 000,00 €
		Gourin (69,32%)	73 295,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 740,00 €</b>		<b>TOTAL</b> <b>105 740,00 €</b>

**Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.**

Gourin, le 11 juin 2025

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 12/06/2025

Certifié exécutoire | 12/06/2025  
Publié le

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

